

« **Dépenses** » **publiques** Page 5



**REFUSEZ LA LIQUIDATION
DES SERVICES PUBLICS**

(actualités)

Champs en images



Les médaillés du travail du vendredi 4 novembre 2016.



« Pom pom pom », samedi 15 octobre 2016 à la médiathèque du Ru de Nesles. Lecture partagée entre petits et grands.



Samedi 3 décembre 2016, nos anciens sont venus chercher leur colis de fin d'année. Comme chaque année, ils se sont retrouvés afin de passer un moment convivial.



La fête de fin d'année pour les enfants de la crèche collective s'est déroulée mercredi 7 décembre 2016.



Samedi 17 décembre 2016, Maud Tallet a inauguré l'ouverture de la patinoire. Glissade à volonté !



Les enfants ont profité du soleil pour venir patiner pendant les vacances de fin d'année.

SOMMAIRE

(édito) 5

(actualités)

Champs en images 2
Modification du ramassage des containers 4
Conseil de quartier au relais jeunesse Pablo Picasso 10-11
Alex Adélaïde, un athlète exigeant 16



(dossier)

Les Droits de l'Enfant célébrés le 19 novembre à Champs-sur-marne 6-9



(urbanisme)

ZAC « Les Hauts de Nesles » : un projet en concertation 12-13

(travaux)

Travaux en ville 14-15

(tribune politique) 17



(infos pratiques) 18-19

 Champs-sur-Marne magazine n°226 Janvier 2017 - Directeur de la publication : Maud Tallet
Rédaction/Conception/Photos/Illustrations : Service Municipal Communication - Collection privée
ATELIERS LION URBANISTES - EPAMARNE/EPAFRANCE - SIETREM
Impression : Direct Impression - 26 bis, boulevard de Beaubourg - 77184 Emerainville
Distribution : Le Diffuseur
Service Communication Tél. 01 64 73 48 38

(actualités)

Collecte des déchets

Modification du ramassage des containers

Dans le cadre de l'amélioration du service public et de la politique de développement durable de la commune de Champs-sur-Marne, le Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers (SIETREM), en partenariat avec la Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne, a procédé à la modification des collectes des déchets depuis le lundi 9 janvier 2017.



www.sietrem.fr

0 800 770 061

Service & appel gratuits

info@sietrem.fr

SIETREM



« Dépenses » publiques

Une enquête de l'Institut Elabe pour « Les Echos » et Radio classique et l'institut Montaigne montre que les Français n'acceptent pas la baisse des dépenses publiques.

Pour plus de huit Français interrogés sur dix, la baisse des dépenses publiques en matière de santé (90%), de retraites (89%), de sécurité (89%), d'éducation (86%) et de justice (82%) ne serait pas acceptable. Dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires qui restent fortes, sur fond de reprise économique à la fois timide et fragile, les réponses des Français témoignent de l'extrême sensibilité du débat engagé sur la nécessité de réduire les dépenses publiques pour l'avenir.

Trois domaines suscitent toutefois des réponses nettement plus contrastées, au premier rang desquels les aides sociales : 49% estiment qu'il serait acceptable de baisser les dépenses en la matière, contre 50% exprimant un avis opposé.

De même, 47% (contre 53%) accepteraient une baisse des dépenses en ce qui concerne la culture ainsi que pour l'indemnisation des demandeurs d'emploi, ce qui peut être préoccupant sur l'engagement de solidarité d'une société développée. Quelles que soient les préférences partisans des personnes interrogées, santé, retraites, sécurité, éducation et justice suscitent un front quasi unanime. En revanche, les aides sociales, la culture, l'indemnisation des demandeurs d'emploi et dans une moindre mesure l'environnement suscitent un clivage gauche/droite prononcé.

Pour 58% des Français interrogés, l'objectif de réduire de 500 000 le nombre d'emplois publics (fonctionnaires et contractuels) entre 2017 et 2022 n'est pas souhaitable.

Ils sont même 30% à estimer que cet objectif « pas du tout souhaitable » contre seulement 13% affirmant qu'il est « tout à fait souhaitable ». Cette proposition fédère contre elle une majorité de répondants, quelle que soit leur classe d'âge ou leur catégorie socioprofessionnelle d'appartenance. A titre d'exemple, 71% des 18-24 ans (les plus sévères) jugent que cet objectif n'est pas souhaitable, de même que 54% des personnes âgées de 65 ans et plus (les plus bienveillantes). Parmi les actifs, les classes populaires rejettent elles aussi cet objectif (61%), à l'unisson avec les classes moyennes et supérieures (62%).

Dans le détail, seuls les sympathisants de la droite et du centre souscrivent majoritairement à cet objectif : 65% (dont 71% des sympathisants LR) le jugent souhaitable, contre seulement 20% des sympathisants de gauche. Les sympathisants du Front national se montrent quant à eux très partagés : 47% soutiennent cet objectif, contre 52% qui s'y opposent.

En 2017 Champs-sur-Marne maintiendra la solidarité comme un axe essentiel de ses choix de gestion.

Maud Tallet
Maire de Champs-sur-Marne

Les Droits de l'Enfant célébrés le 19 novembre à Champs-sur-Marne

L'UNICEF (le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance) est une « agence de l'ONU » qui travaille au respect et au développement des droits des enfants dans plus de 190 pays et territoires, dans le monde, par le biais de ses programmes de pays et de ses Comités Nationaux.



Le socle de son action c'est « **La Convention Internationale des Droits de l'Enfant** » (la CIDE), adoptée à l'unanimité par l'ONU le 20 novembre 1989.

C'est pourquoi, depuis cette date, le 20 novembre est déclaré Journée Internationale des Droits de l'Enfant.

54 articles énoncent les droits de l'enfant et 4 principes fondamentaux régissent la Convention :

- la non-discrimination ;
- l'intérêt supérieur de l'enfant ;
- le droit de vivre, survivre, se développer ;
- le respect des opinions de l'enfant.

A l'atelier de l'Europe, les enfants du centre « ouvert » de Joliot Curie, avec l'aide des équipes pédagogiques, avaient réalisé un panneau d'affichage sur ce sujet, divisé en trois parties : « les droits principaux des enfants » ; en illustration : « les droits de l'enfant non respectés » (enfant cirreur de chaussures, familles à la rue...) et des



solutions proposées par les enfants eux-mêmes. Onze principes parmi lesquelles figuraient :

- créer des structures d'accueil pour que les enfants sans famille soient accueillis ;
- organiser des collectes de nourriture, de vêtements et de jouets ;
- un accès gratuit à la santé ;
- agir contre le travail des enfants.



« Ville amie des enfants » depuis 2004

Il est possible pour les collectivités d'être partenaires de l'UNICEF en devenant « Ville amie des enfants ». Valable pour un mandat municipal et renouvelable au terme de chaque mandat, ce titre n'est pas honorifique, il s'agit d'un véritable engagement, garanti par la signature d'une charte.

Une ville qui en a obtenu cette labellisation doit mener des actions et des initiatives de qualité en direction des enfants de 0 à 18 ans, et « placer l'innovation sociale au cœur de sa politique Petite Enfance, Enfance et Jeunesse ». Elle s'engage également à mettre en œuvre les principes de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Ces collectivités font partie d'un réseau constitué de 240 communes et de 7 départements.

Champs-sur-Marne est « **Ville amie des enfants** » depuis 2004, comme le rappelle Liliane Nollot, responsable de l'antenne locale de Seine-et-Marne de l'UNICEF, dont le stand occupait une partie du hall de la salle Jacques Brel. Liliane Nollot connaît particulièrement bien Champs-sur-Marne, pour y avoir été enseignante puis directrice d'école. En somme, elle a consacré toute sa vie aux enfants.

« Aujourd'hui, le Festival Champs d'Enfants est un vrai succès, nous dit-elle, enchantée. C'était une excellente idée de regrouper le festival des droits de l'enfant et le festival des associations. Généralement, ce sont surtout les enfants qui sont présents, mais là, les familles se sont senties concernées et nous avons eu un monde fou. L'atelier que nous proposons sur notre stand est en lien avec le nouveau programme de l'UNICEF, démarré cette année, pour l'enregistrement des naissances en Côte d'Ivoire ».



En effet, comme le précise l'UNICEF, la déclaration et l'enregistrement des naissances « établissent au regard de la loi **l'existence de l'enfant** et fournissent les fondations permettant de préserver ses droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels ».

L'atelier du stand consistait à remplir une carte d'identité UNICEF pour un enfant du monde, puis à représenter celui-ci avec un petit bonhomme de papier, identité et existence physique se rejoignant de façon ludique. Les plus petits, quant à eux, remplissaient la carte d'identité UNICEF avec leur propre nom.

Tour du monde en associations

Le Festival a permis de mettre en valeur le travail d'un certain nombre d'associations Campésiennes tout en sensibilisant le public aux droits de l'enfant.

La responsable adjointe du service petite enfance, était également ravie de la réussite de cette initiative : « Regrouper les services municipaux et les associations a produit une bonne fusion. Moi-même, je travaille depuis huit ans à Champs-sur-Marne et, grâce à cette journée, j'ai pu découvrir de nouvelles associations. En plus, leur présence a motivé davantage de personnes à venir ».

Les ateliers des services et des nombreuses associations qui participent aujourd'hui rassemblent notre monde dans toute sa diversité culturelle : l'Afrique et les Caraïbes, avec les percussions afro-cubaines des enfants des TAP (Temps d'Activités Périscolaires), sous la direction de professeurs du conservatoire de musique Lionel Hurtebize ; le Portugal, avec l'association **Flores de Lafoes**, qui

(dossier) Les droits de l'enfant



présentait le folklore portugais au stand dédié à l'Europe, montrant châles et foulards traditionnels ; le Cambodge, avec l'association **Selepak Khmer**, qui proposait des ateliers « alphabet » et « habillement » cambodgiens, et permettait aux enfants de découvrir deux instruments de musique traditionnelle, le khim (instrument à cordes) et le skor (tambour cambodgien). Leur danse traditionnelle « La danse des singes », exécutée par quatre danseurs et une danseuse portant d'étonnantes masques khmers, fut l'un des temps forts de l'après-midi.

Arômes 2000, l'Amicale des Ressortissants de l'Outre-Mer et Sympathisants promouvant la culture antillaise, « *On y pratique plusieurs activités, précise avec engouement l'un de ses plus anciens adhérents. On y fait à la fois de l'aide aux devoirs, de la couture, des cours de soutien en français, des ateliers cuisine, du chant, de la danse* ».

La Flamme Créole était aussi présente. C'est avec beaucoup de gaieté que les percussions et danses trépidantes de La Flamme Créole et de Arômes 2000 ont rythmé l'après-midi.

De même, les associations Campésiennes **l'ACLC**, **La Main sur le Cœur** et **Les Luzardins** ont fait un, deux ou trois tours de





chant et de danse sur la piste. Des prestations de danse classique, de modern jazz, et de cardio danse étaient effectuées par les élèves des cours de l'ACLC, la plus ancienne association de Champs-sur-Marne (créée en mai 1965), dont les activités culturelles et sportives sont aussi diverses que la Zumba, le stretching ou le théâtre, pour ne citer qu'elles.

La Main sur le Cœur, association d'entraide et de solidarité dans le domaine de l'éducation et de la santé, était représentée en musique par deux enfants percussionnistes, respectivement 6 et 13

ans ; et en chant par la jeune Lisa, campésienne de 14 ans qui a interprété avec beaucoup de sensibilité la chanson « On écrit sur les murs », reprise en chœur par les enfants et les parents à qui l'on avait distribué les paroles.

Enfin, Les Luzardins, certes plus jeune que l'ACLC, mais tout de même avec 34 ans d'existence. L'association dispense une dizaine d'activités destinées à tous les publics. Trois représentations ont largement démontré le savoir-faire des élèves des Luzardins en matière de danse street jazz et de capoeira : les enfants faisant cercle

(la roda) autour de Claude, leur professeur, et pratiquant à tour de rôle les jogos, les jeux entre deux capoeiristes.

Et n'oublions pas les autres acteurs du succès de cette journée : **Le Cercle Celtique Campésien**, **Espoir Asie**, **Petit Corps Malade**, la **Ludothèque** du Centre Social et Culturel Georges Brassens, et **Aventure Nomade** !

Journée conclue en beauté avec le bal et le concert de clôture : « Le bal à fond », spectacle musical, festif et pédagogique sur les droits et le respect des enfants par l'artiste Karimba.



(actualités)

Conseil de quartier

Conseil de quartier au relais jeunesse Pablo Picasso

Poursuivant sa volonté de concertation avec la population de Champs-sur-Marne, la Municipalité a organisé une rencontre avec les habitantes et les habitants du quartier Pablo Picasso, le 26 novembre dernier.

Une dizaine de personnes était venue ce matin-là pour s'exprimer sur la vie et l'avenir du quartier, le sujet principal étant la poursuite de l'aménagement de la place Pablo Picasso. Madame le Maire, Maud Tallet et plusieurs élus du Conseil Municipal, étaient présents pour débattre, en direct avec la population.

Le projet paysager

S'inscrivant dans la continuité de l'aménagement de la place Pablo Picasso, un projet paysager, tabli par un groupe de travail composé d'habitants du quartier et de membres de la municipalité, a été présenté et proposé à l'assemblée. L'adulte relais du quartier Pablo Picasso, a donné des précisions quant au projet

paysager issues d'un groupe de réflexion : « notre groupe de travail a suggéré des propositions pour cette place. Nous avons un terrain de pétanque qui a été recréé et des bancs ajoutés, placés bien au centre de la place afin d'éviter les problèmes de voisinage. Nous avons aussi proposé de planter des érables. Du côté des immeubles de copropriété, on





pourrait remplacer la pelouse par des massifs, et il pourrait être intéressant d'installer une boîte à livres. Du côté ouest de la place, il y aurait des narcisses et des crocus ».

Doter la place de jardins partagés fait aussi partie d'un projet (un jardin partagé est un espace vert cultivé et animé par les habitants). D'autre part, les bancs qui avaient été supprimés pour ouvrir l'espace seront remis afin d'empêcher les voitures de s'y garer.

Questions diverses

Pouvez-vous apporter des précisions sur les nouvelles modalités pour déposer les poubelles et les encombrants ?

Le ramassage du verre se fera dorénavant tous les 15 jours, le jeudi matin en semaine impaire ; et celui des encombrants ne se fera plus qu'une fois par mois. Nous souhaitons que le ramassage des ordures se fasse le soir et non plus le matin, car les poubelles pleines se trouvaient dehors toute la durée du week-end, et cela occasionnait des gênes. Après avoir établi un comptage de ce qu'il ramassait, le SIETREM (Syndicat mixte d'Enlèvement et de Traitement des Résidus Ménagers) nous a proposé de passer à deux ramassages, trois n'étant pas nécessaires. La Municipalité a accepté de baisser le nombre de ramassages réalisés par le SIETREM, à condition de diminuer aussi le prix pour les usagers.

Et concernant les encombrants de grande taille, que fait-on ?

La Municipalité a mis en place un système de collecte en porte-à-porte avec

une société d'insertion. Il est ainsi possible d'appeler pour faire une demande de ramassage des encombrants. Sinon, il existe 5 déchetteries* alentour, dont celles de Noisiel et de Chelles.

* plus d'informations sur le site du SIETREM www.sietrem.fr et de la ville de Champs-sur-Marne www.ville-champssurmarne.fr

Où en est-on de l'aménagement de la VPN (Voie Primaire Nord) ?

Nous souhaitons que cette voie devienne un « boulevard urbain », avec des constructions de part et d'autre.

Qu'en est-il du projet du Centre Aquatique ?

C'est l'agglomération Paris-Vallée de la Marne qui est en charge du dossier. Le début des travaux devrait commencer en 2018 pour une livraison en 2020. Il s'agit d'un très ancien projet et, il a fallu une très grande détermination politique pour le relancer. Le Centre Aquatique sera un équipement intercommunal à la fois sportif ludique et de bien-être, pourvu de cinq bassins, d'un espace avec saunas etc. L'eau sera traitée à l'ozone, afin d'éviter l'utilisation de produits chimiques tel que le chlore.

Le Centre Aquatique sera-t-il en délégation ou régie publique ?

Notre choix est d'abord celui de la maîtrise publique.

La dernière question portait sur la date de mise en terre des plantes de la place Pablo Picasso... Puisqu'elles étaient stockées au relais jeunesse, l'assemblée a pu les récupérer dès la fin de la réunion. Et, la pelle sur l'épaule, élus et habitants se sont acheminés vers la place pour y planter les premiers crocus.



(urbanisme)

Zone d'Aménagement Concerté

ZAC « Les Hauts de Nesles » : un projet en concertation

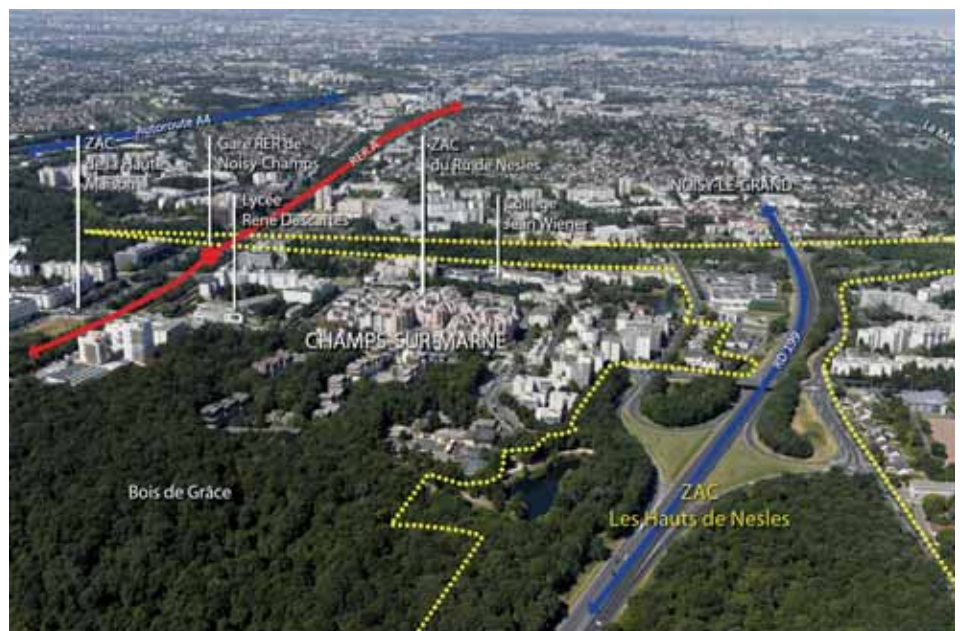
Dans le cadre de l'arrivée du Grand Paris Express sur la commune de Champs-sur-Marne, la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) est prévue aux abords de la gare RER, sur une surface d'environ 38 hectares.

La concertation se poursuit entre la Municipalité et la population pour réfléchir ensemble à l'aménagement du territoire.

D'après l'article L. 311-1 du Code de l'Urbanisme, « une **ZAC** est une zone à l'intérieur de laquelle une collectivité publique, ou un établissement public y ayant vocation, décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains ». La **ZAC** est créée par délibération du Conseil Municipal. L'aménagement et l'équipement de la zone sont conduits dans le respect des règles d'urbanisme applicables, dont celles relatives au Plan Local d'Urbanisme (**PLU**).

Prévue pour fin 2017-début 2018, la ZAC « Les Hauts de Nesles » est prévue au nord-ouest de Champs-sur-Marne, sur les délaissés de l'ancienne autoroute 103, requalifiant également une partie de la RD 199 en boulevard urbain, entre la sortie de Noisy-le-Grand et le diffuseur à l'entrée du Bois de Grâce.

Tout en préservant la grande richesse paysagère du territoire, l'objectif du projet est d'aménager un quartier vivant, accueillant et attractif, par l'implantation d'activités de commerces et de services, et par la création de logements collectifs diversifiés.

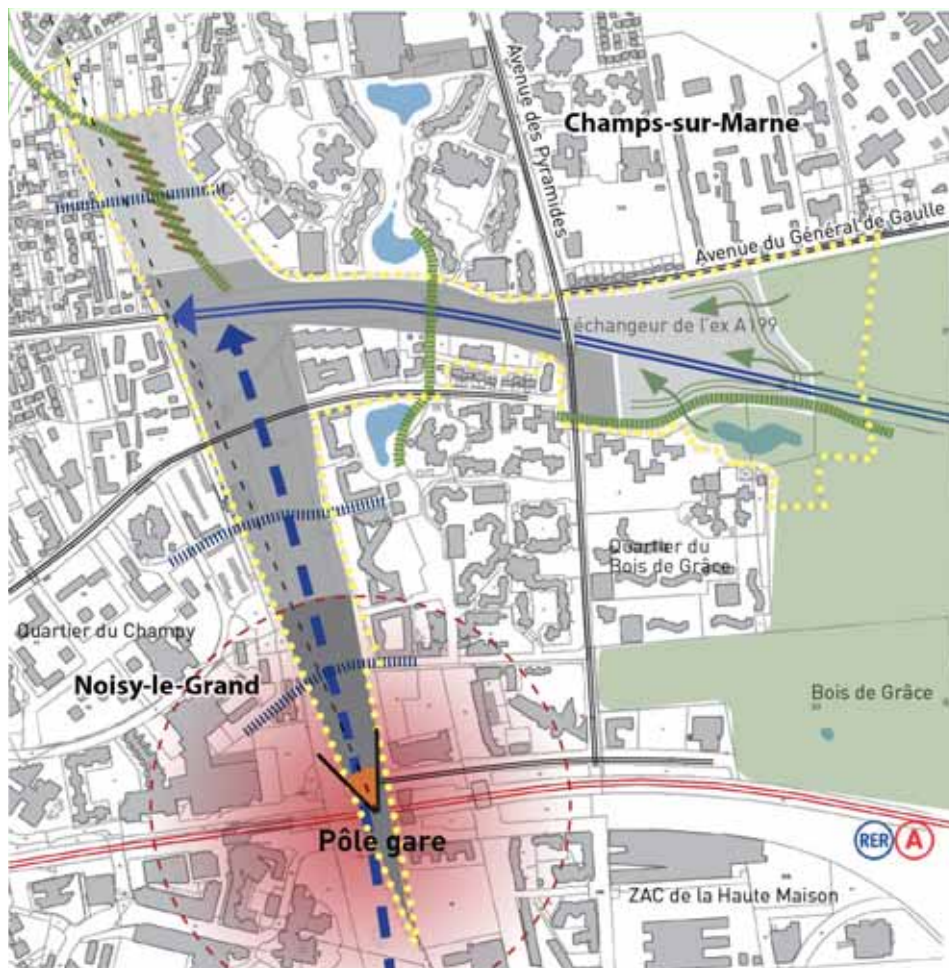


De plus, la zone d'activité économique du Ru de Nesles sera revalorisée en bénéficiant d'activités nouvelles. La liaison entre Noisy-le-Grand et Champs-sur-Marne devra aussi être renforcée, grâce au développement des circulations douces pour les déplacements des piétons, des personnes à mobilité réduite, cyclistes.

Les jardins familiaux seront déplacés et réintégrés dans la coulée verte à venir.

Phase de concertation

Afin de mener une concertation préalable avec les habitantes et les habitants, l'EPAMarne (Établissement Public d'Aménagement de Marne-la-Vallée) et la municipalité de Champs-sur-Marne ont organisé une réunion publique le 29 juin 2016, à la Maison Pour Tous Victor Jara. La présentation du projet fut suivie d'un temps d'échange entre Maud Tallet, des représentants de l'EPAMarne, et



la population, un document rédigé par l'Établissement public avait été distribué au paravent et reste disponible sur le site Internet de la ville.

D'autres initiatives de concertation ont été mises en œuvre : un registre a été déposé à l'Hôtel de Ville pour que les Campésiennes et Campésiens y expriment leurs avis. De même, une exposition publique destinée à présenter le projet a eu lieu à la mairie de juillet à septembre dernier.

La phase essentielle de la mise en œuvre de la ZAC est le PLU du 20 février 2017. Il devra être approuvé pour rendre les terrains constructibles. Une fois le PLU voté, une consultation sera lancée en direction des personnes qui souhaitent intégrer le programme d'habitats participatifs prévu dans un lot de logements.

Un habitat participatif regroupe des habitants qui s'associent dès le montage du projet afin de mutualiser leurs ressources pour concevoir, réaliser et financer ensemble leur logement, au sein d'un bâtiment collectif, le coût d'acquisition étant plus abordable que dans la copropriété classique.

Une charte entre la municipalité et les « bâtisseurs »

Selon l'article 21 de la loi relative au Grand Paris, un Contrat de Développement Territorial (CDT) définit « les objectifs et les priorités en matière d'urbanisme, de logement, de transports, de déplacements et de lutte contre l'étalement urbain, d'équipement commercial, de développement économique, sportif et culturel, de protection des espaces naturels... ».

L'an dernier, l'État et les communes de Champs-sur-Marne et de Noisy-le-Grand ont signé un CDT. Celui-ci impose la construction de 900 logements par an, répartis sur les deux communes au prorata de leur taille. Pour la ville de Champs-sur-Marne, l'objectif sera de construire en moyenne 250 logements par an, entre 2016 et 2030 (la durée d'un CDT étant de 15 ans).

La municipalité de Champs-sur-Marne a donc souhaité élaborer une charte à destination des promoteurs, ce afin de poursuivre trois objectifs :

- éviter les surenchères foncières et maîtriser les prix de sortie des logements pour assurer l'accès à un logement décent à toutes et tous ;

- permettre une production privée et de qualité, participant au développement durable de la ville et à la qualité architecturale de son paysage, tout en répondant aux besoins de la commune en matière d'habitat ;
- faciliter et améliorer la conduite des projets pour accélérer leur mise en œuvre grâce à une collaboration renforcée.

Préserver la richesse de la ville, valoriser sa biodiversité, respecter les préconisations environnementales, garantir la maîtrise des prix de construction et donc d'accès, instaurer des clauses d'insertion professionnelle sur les chantiers : telles sont les grandes orientations de cette charte, en cours de finalisation.

Travaux en ville

La Municipalité poursuit la réfection de ses équipements publics et la modernisation de son réseau d'éclairage.

Elle vient aussi d'achever les chantiers préparatoires

à l'arrivée du Grand Paris Express. Le point sur les travaux.

Éclairage public

La ville a le projet de rénover et de sécuriser le réseau d'éclairage public. Il y a plusieurs années, le service technique avait déjà effectué des travaux pour remplacer les lampes à forte puissance par des LED (diodes électroluminescentes) : de faible puissance et à moindre coût, l'éclairage à LED permet de réduire la consommation énergétique. Mais le réseau est resté dimensionné par rapport à un éclairage de forte puissance.

L'idée est donc de le simplifier, en retirant les « organes » inutiles, sachant que plus

il y a d'organes de distribution, plus il y a de risques de pannes. Objectif : réduire le nombre de transformateurs tout en alimentant davantage de lanternes, pour un coût énergétique et financier moins élevé.

Les travaux ont débuté en décembre pour se poursuivre en janvier et seront réalisés, pour cette année, sur trois quartiers : le Nesles, le Bois de Grâce et Pablo Picasso. Il s'agira d'interventions très ponctuelles qui n'occasionneront pas de gêne pour les riverains.

Coût des opérations : 150 000 € TTC.



Grand Paris Express

Les travaux préparatoires au chantier du Grand Paris Express ont commencé en octobre et se sont achevés fin décembre. L'objet était de préparer les modifications de circulation qu'entraîneront les chantiers des infrastructures, lesquels ont déjà débuté aux abords de la gare RER.

Les boulevards Newton et Archimède sont notamment concernés : ils ont été transformés en impasse, mais la circulation des bus y est maintenue. Les bus devant pouvoir manœuvrer pour faire demi-tour, des travaux ont été opérés afin d'aménager deux voies sur chaque boulevard. À partir de février, des palissades seront érigées pour clore Newton et Ampère.

Par ailleurs, un giratoire a été réalisé au carrefour de l'avenue Ampère et du boulevard Archimède, pour faciliter la réinsertion des bus sur l'avenue Ampère.

Coût des opérations : 142 000 € HT,

(travaux intégralement financés par la Société du Grand Paris).



Équipements municipaux

Groupe scolaire La Faisanderie.

Les travaux de reprise en sous-œuvre et de réaménagement sont maintenant achevés. En raison de fissures, il aura fallu reprendre les fondations, pour conforter le bâtiment qui s'enfonçait. L'entreprise Sols et Fondations a assuré la réalisation de ces travaux, divisés en deux phases. Entre la première étape (5 mois de travaux) et la seconde (7 mois), une longue interruption a été nécessaire afin que le bâtiment se stabilise. La réhabilitation de la partie maternelle du bâtiment a permis la création d'une rampe PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et d'un nouvel ascenseur. Des travaux de plomberie, de chauffage, d'électricité et de réfection des sols ont eu lieu avant la réouverture en septembre dernier.

Stade Lionel Hurtebize.

Réfection de la couverture de la tribune. Les travaux ont été achevés en août 2016.

Trois opérations à venir...

Groupe scolaire Paul Langevin.

Des parties de l'école avaient déjà été reprises en sous-œuvre, il y a près de dix ans. La suite des travaux concernera maintenant le « satellite » de la restauration scolaire. Cela entraînera une réorganisation de la pause déjeuner. Comme pour le chantier de La Faisanderie, une interruption de plusieurs mois sera obligatoire dans le but de stabiliser les fondations. Les travaux devraient commencer en fonction des études et des moyens financiers de la commune, propriétaire du bâtiment.



Stade de la Fontaine aux Coulons.

Nature des travaux : reprise en sous-œuvre et reprise de la couverture du bâtiment. Pour pallier la fermeture des cours de tennis intérieurs pendant la durée des travaux, les cours de tennis extérieurs seront remis en état d'ici l'été.

Groupe scolaire du Nesles.

Des travaux d'isolation par l'extérieur puis de ravalement sont prévus, permettant ainsi d'améliorer les performances thermiques du bâtiment. Les travaux seront impérativement réalisés en milieu inoccupé, peut-être sur deux étés consécutifs.



Alex Adélaïde, un athlète exigeant

Campésien depuis mars dernier, Alex Adélaïde pratique l'athlétisme handisport fauteuil avec exigence et explosivité. Son palmarès est impressionnant : Championnats de France en 2013, Championnats d'Europe à Swansea (Pays de Galles) en 2014, Championnats du Monde à Doha (Qatar) en 2015, et les Jeux Paralympiques 2016.

Quel a été votre parcours pour devenir sportif de haut niveau ?

J'ai commencé l'athlétisme fauteuil en janvier 2012, mais pour moi, c'était avant tout un loisir. 2012 a été une année de découverte. En mai/juin, j'ai participé aux Championnats de France Interclubs. Mon objectif était surtout de ne pas finir dernier ! Et je ne l'ai pas été. En 2013, je suis passé à cinq entraînements dans la semaine, mais je travaillais encore à temps plein. Je m'étais attendu à être sélectionné pour les Championnats du Monde Handisport à Lyon, ce qui n'a malheureusement pas été le cas, et cela a été une grande déception. Puis, en 2014, j'ai pris la décision de me mettre à mi-temps pour pouvoir m'entraîner plus régulièrement. Mon coach, Claude Isoart, médaillé d'or au Jeux Olympiques et Paralympiques, m'a beaucoup conseillé. J'ai pris le temps d'assimiler la technique, j'ai progressé... Et j'ai obtenu ma première sélection. C'étaient les Championnats d'Europe d'athlétisme 2014. Mais je n'ai pas été assez bon, je n'ai pas apprécié mes courses. Jusqu'à présent, 2015 a été ma meilleure année. Sur le 400 mètres, j'ai explosé mon chrono de près de 5 secondes, ce qui équivaut à 50 mètres. Et j'ai remporté ma première médaille inter-

nationale aux Championnats du Monde à Doha : une médaille de bronze au relais 4 fois 400 mètres. Et puis, il y a eu les Jeux Paralympiques en septembre dernier. Mon niveau de forme était en deçà, mais c'était une grande expérience.

Sur quelle distance vous sentez-vous le plus à l'aise ?

Mes deux premières années, je ne faisais que du 100 et du 200 mètres, et ce sont

les distances qui correspondent le mieux à ma nature explosive. À présent, je fais aussi du 400, 800 et 1500 mètres.

Quelle sera votre prochaine sélection ?

De janvier à juin 2017, je vais avoir des compétitions en vue d'une sélection aux Championnats du Monde à Londres.



GRUPE ÉLUS COMMUNISTES ET CITOYENS

ENVIRONNEMENT, LE CHOIX IRRESPONSABLE DE LA RÉGION IDF

C'est un fait avéré : l'agriculture paysanne est en plein essor ; les circuits courts, associant les agriculteurs et consommateurs autour de produits de qualité vendus au prix le plus juste, se développent partout. Mais cet élan est freiné par le « retour de la droite » à la tête de nombreuses régions, pour qui les questions d'environnement sont loin d'être une priorité. Il suffit de regarder l'évolution du budget consacré au secteur entre 2015 et 2016, -3 % en PACA, -31,3 % pour la Normandie et - 33,9 % (entre autres) pour l'Île-de-France... En clair, depuis qu'ils dirigent les régions, les élus de droite ont passé l'écologie et l'environnement au hachoir.

GRUPE DES ÉLUS SOCIALISTES

POUR UNE ANNÉE 2017 ENGAGÉE : LES PRIMAIRES CITOYENNES !

En premier lieu l'ensemble du groupe socialiste vous souhaite une excellente année 2017. Qu'elle soit pleine de petites et de grandes joies. Elle sera évidemment très chargée en élections et demandera à chacun d'entre nous, à chaque citoyen d'y participer.

Tout d'abord les élections présidentielles (23 avril et 7 mai) puis après les élections législatives. Si la droite a déjà désigné son candidat, lequel défend un programme profondément anti-social (remise en cause profonde de la sécurité sociale, augmentation du temps de travail...), c'est à vous de désigner lors des primaires citoyennes le candidat de la gauche de gouvernement (le Parti Socialiste, le PRG, Génération Ecologie, l'Union des Démocrates et des Ecologistes, le Parti Ecologiste).

Et pour cela rien de plus simple. Être inscrit sur les listes électorales de Champs, venir le 22 et 29 janvier entre 9h et 19h dans un bureau de vote (local des Catalpas ou relais Pablo Picasso) en fonction de votre bureau de vote municipal, payer 1 € et signer la charte d'engagement sur les valeurs de la gauche et des écologistes. Pour plus d'informations : <http://champs.parti-socialiste.fr/> ou notre page Facebook (Socialistes de Champs-sur-Marne).

Au plaisir de vous y voir.

O. Daniel, J. Gobert, C. Kastelyn, L. Kazarian, S. Sarr, C. Thépaut, T. Babec, S. Delestaing, C. Guédou, S. Russo

GRUPE APPARTENANT À LA MAJORITÉ MUNICIPALE

DU SOUCIS A SE FAIRE

Nous saluons la déclaration pleine d'humilité, d'émotion et de sincérité du Président de la République, François Hollande, qui n'a pas souhaité être candidat, ce qui l'honore, au renouvellement de son mandat.

En revanche, nous nous inquiétons sérieusement du projet ultra libéral et conservateur du candidat de droite pour soit disant redresser le pays.

Cet homme a-t-il un soupçon d'humanité pour oser proposer avec autant d'ingratitude de purger les effectifs de la fonction publique, de proposer aux fonctionnaires d'augmenter leur temps de travail, sans augmentation de salaire, de faciliter les licenciements en installant la précarité sociale et une remise en cause de la solidarité nationale.

Comment cet homme très à droite de la droite, peut-il défendre l'idée de malmenier à ce point notre système de santé en favorisant sa privatisation, faire disparaître l'égalité des soins, proposer l'âge légal d'un départ à la retraite à 65 ans, qui entrainerait un départ à 70 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein et d'un appauvrissement pour les futurs retraités.

Comment peut-il revenir un demi-siècle en arrière, en brouillant volontairement les pistes sur le droit des femmes, en préconisant la limitation du droit de grève et la disparition annoncée des syndicats, en libérant le temps de travail pour en fixer le seuil à 48 heures, en favorisant la régression des salaires, tout en refusant d'assumer les conséquences néfastes des décisions prises lorsqu'il était 1^{er} ministre, et qu'il dénonce aujourd'hui avec véhémence.

Ne nous trompons pas, ce qu'il propose est tout simplement injuste et inacceptable.

Excellente année 2017.

Jean-François PIOTROWSKI, Micheline DAL FARRA et Florence BRET-MEHINTO

GRUPE EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS

Collecte des déchets

L'année 2017 commence avec des modifications de la collecte dès le 9 janvier :

- 2 collectes par semaine pour les déchets ménagers résiduels.

- 1 collecte mensuelle pour les encombrants.

- 1 collecte bimensuelle pour le verre.

- 1 collecte hebdomadaire des emballages.

Plus d'informations sur le site communal ou sur le site du SIETREM www.sietrem.fr. Ces réductions du nombre de collectes permettront des économies substantielles ainsi qu'une diminution des nuisances dues au passage des camions.

Compteurs LINKY

Au delà des inquiétudes liées à la santé publique, à la sécurité publique et à la vie privée, nous nous interrogeons sur l'augmentation de nos factures qu'entrainerait la mise en place des compteurs communicants. Pourquoi la suppression du passage chez l'utilisateur serait plus chère pour celui-ci ?

Présidentielle

« Tous les 7 ans et même parfois avant on a droit au grand carnaval ». François Béranger « Magouilles blues » 1974 ! Nous n'en dirons pas plus.

Bonne année à toutes et à tous.

Martine Bombart, Alain Leclerc.

GRUPE CHAMPS TOUS ENSEMBLE

CONFIANCE

Nous vous souhaitons une bonne année 2017. Ces vœux prennent naturellement une dimension particulière après l'année 2016 qui aura été collectivement si éprouvante. Cette année doit aussi être celle de l'espoir pour la France et ce sera le sens des prochaines échéances électorales. Aux niveaux national et local, les Français attendent légitimement des politiques qu'ils soient dignes de leurs responsabilités. A Champs, nous laisserons bien volontiers les concepts nébuleux à d'autres car notre fil conducteur continuera d'être l'amélioration concrète de notre vie quotidienne. C'est ce qui guidera nos choix et nos propositions lors du prochain débat sur les orientations budgétaires, sur le projet de territoire, lors de nos interventions en conseil municipal, à l'intercommunalité ou auprès de nos amis des majorités départementale et régionale. Elus de terrain, nous continuerons d'agir en responsabilité et laisserons à d'autres les caricatures, les outrances et les petites manœuvres politiciennes. Nous connaissons les enjeux, les défis et les attentes. Franchement, qui est dupe des petites manipulations statistiques et autres résultats si merveilleux ? Nous continuerons de travailler sans préjugés et nous soutiendrons ce qui ira dans le bon sens et nous nous opposerons à ce que nous n'accepterons pas. Nous sommes déterminés et c'est ainsi que nous souhaitons être dignes de votre confiance.

Facebook : <https://www.facebook.com/ChampsTousEnsembleavecEricBitbol>

Contact : champstousensemble@gmail.com

E.BITBOL – C. JEUNESSE – J.P. MARTY – A. MIQUEL – E. PEREZ – D. MOEBS – B. CHAMPES

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

- Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 17h45
- Permanence le samedi matin
de 9h à 12h pour les services
municipaux : affaires générales,
éducation, régie et solidarité.

PERMANENCE DU MAIRE

Madame le Maire reçoit
en mairie le mardi matin
de 8h30 à 12h, sur rendez-vous,
pris le vendredi au plus tard
au 01 64 73 48 70

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 27 février 2017

19h30

Hôtel de ville.

Ordre du jour complet
par affichage,
presse locale et
site internet de la ville

www.ville-champssurmarne.fr

(Naissances)

Mai 2016

- Le 7 :** Yara CARDOSO LOPES, Ilias BATOU ;
- Le 8 :** Naël MARCHAND FOUILLET ;
- Le 9 :** Aris MOUFFOK ;
- Le 13 :** Lisa MAILLE ;
- Le 14 :** Zakaria BENHALLEM, Lyndelle ADELE ;
- Le 15 :** Maéna PELTIER, Raphaël MELZESSARD,
Laureen CHENG, Kamellya et
Mellissa BELKHEIR ;
- Le 18 :** Ajaey SANTHAKUMAR ;
- Le 20 :** Camélia BENZAÏD ;
- Le 22 :** Sasha PERNET ;
- Le 23 :** Evan GAIO ;
- Le 26 :** Hanaa LACHOUB ;
- Le 27 :** Capucine LE THUAUT ;
- Le 29 :** Swethikaa VIJAYAKARAN.

Juin 2016

- Le 6 :** Tessa BOSTON ;
- Le 7 :** Yohan TCHOTCHOE HURTADO,
Haroon EL KADIRI ;
- Le 8 :** Heaven RAGOURAMIN,
Hanna HARRAZI ;
- Le 18 :** Emma BOULANGIÉ ;
- Le 19 :** Luna GOMES ;
- Le 24 :** Gabriel DE ROZARIO ;
- Le 25 :** Sheryne MEBROUK ;
- Le 27 :** Hamza IBIKCAM ;
- Le 29 :** Tiago PIRES RIBEIRO, Milan DI MARCO ;
- Le 30 :** Ayah KONATE ;

Juillet 2016

- Le 1^{er} :** Athénaïs VERMERSCH, ;
- Le 3 :** Adam HONG, Oumarou DIABY ;
- Le 7 :** Meïssa SARAOUI ;
- Le 10 :** Yacine DERDER ;
- Le 11 :** Ayden CISSE ;
- Le 12 :** Sarah LAJILI ;
- Le 14 :** Aïda TEDLAOUTI, Charline RAMONET,
Jade ERBLAND ;
- Le 16 :** Assiyah BA ;
- Le 17 :** Arij MARTIN ;
- Le 18 :** Johan DINH ;
- Le 19 :** Ethan JAILLAIS ;
- Le 24 :** Livia RUIZ ;
- Le 26 :** Sarah IBROH MADOUYOU ;



Août 2016

- Le 2 :** Iyade AÏSSAOUI,
- Le 5 :** Kadija CHATTI ;
- Le 7 :** Lena SOW, Guillaume MÉLAINE,
Nolan FENOUD, Naomi DAVID ;
- Le 9 :** Simon LEPALEC ;
- Le 11 :** Camille DOMET ;
- Le 12 :** Nahim SOULÉ ;
- Le 16 :** Fares IZEMRANE ;
- Le 25 :** Dina ZOUGAGH ;
- Le 30 :** Aboubacar KOITA ;
- Le 31 :** Louise PETIT, Jade KADIO.

Septembre 2016

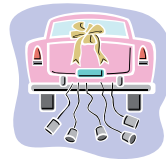
- Le 1^{er} :** Louna LE FRESNE BEKKOUCHE ;
- Le 4 :** Eden KSOUROU ;
- Le 6 :** Yapheth DJOUDI ;
- Le 9 :** Joachim HOEGAH ;
- Le 11 :** Eléonore PELLETIER, Nolan BAREK ;
- Le 13 :** Melina PASSÉ, Mathis CAPOLUNGO ;
- Le 16 :** Martin CURT ;
- Le 21 :** Kassim et Yérim SOW ;
- Le 26 :** Fomo TCHOUMBOU TSANA.

Octobre 2016

- Le 1^{er} :** Andrea SQUIRES, Erin LY,
Younous DRAMÉ BARADJI ;
- Le 2 :** Lucie MELLÉ FERREIRA ;
- Le 4 :** Naya TOUT ;
- Le 5 :** Thiago LOPES ;
- Le 7 :** Laura LASSAIGNE ;
- Le 8 :** Hedi KAANICHE ;
- Le 10 :** Jules VERHEYDE ;
- Le 11 :** Hanaé BRANCOURT,
Younous ABDOUL WAHIDI ;
- Le 14 :** Maxence MARCHAL,
Zakaria BRIKI ;
- Le 17 :** Serkan TOKKAYA ;
- Le 18 :** Axelle DUFOUR ;
- Le 22 :** Maïlyn BRÉ ;
- Le 25 :** Soumaïl BA, Salma ABDEL-AZIZ ;
- Le 26 :** Adam HAZA MOUHAMAD ALY ;
- Le 27 :** Sebastien PRADELS BÂRZEA ;
- Le 28 :** Loqman EL MAZOUZI ;
- Le 31 :** Lina et Eliès NAOUR.

Les informations recueillies par l'état civil sont nominatives et relèvent de la vie privée. Leur divulgation peut porter atteinte aux droits des personnes. Aussi, seules les naissances, mariages et décès pour lesquels un accord exprès préalable auprès des services de l'état civil aura été donné peuvent être inscrites dans ces colonnes. Dans le cas des naissances, Champs-sur-Marne ne bénéficiant pas de maternité sur son territoire, cet accord peut aussi avoir été recueilli directement par les services d'état civil des villes concernées. Le magazine de Champs-sur-Marne ne peut alors procéder à la publication qu'après transmission officielle des demandes, et décline toute responsabilité en cas de retard.

(Mariages)



Mai 2016

- Le 20 :** Ebru CILINGIR et Yasin CUMHUR.
Le 28 : Elodie BIERQUE et Hieu DAM NGOC.

Juin 2016

- Le 11 :** Delphine LABATUT et Fabien TALLET.
Le 18 : Isabelle CHILARD et
Christophe LE MINOUX.
Le 25 : Karine FINOT et David LOPES.

Juillet 2016

- Le 9 :** Audrey MBENGA NGASSAM et
Edouard TRAD.
Le 23 : Cho N'CHO et Philippe MOREAU.
Le 30 : Ruth DANGLADES et Hervé NARCISSE,
Virginie GORICHON et
Raphaël SQUELBUT,
Flora FERREIRA MINARDI CHUEIRI et
Philippe VAN GOOR.

Août 2016

- Le 25 :** Jessica SIMOES et Benoit BONY.
Le 27 : Sivanthini SIVANATHAN et
Kajaanan JEGASOTHY.

Septembre 2016

- Le 3 :** Pauline TANG et Florent CAPON,
Amélie KOON et David NGO.
Le 10 : Anca-Maria SIMA et
Florent DELESTAING,
Perrine DUCEPT et Arnaud PERCHE,
Aurélien DE CRUZ et Sébastien TOQUÉ.
Le 17 : Jeanne NGO BIBOUM et
Mathieu CONTINOLO.
Le 24 : Sandrine FONTAINE et
Cyrille GUIRIATO.

Octobre 2016

- Le 1^{er} :** Savina SAPHO et Erwan CLOAREC.
Le 12 : Isabelle SAYGILI et
Serçan KOYUNCU.
Le 22 : Vanessa SALMAGNE et
Jérémy LEFLOND.

RAPPEL Stationnement plein trottoir

L'article R. 417-11 du code de la route prévoit, depuis le 30 juin 2015, l'instauration, d'une contravention de 4^{ème} classe pour stationnement « très gênant ». Tel est le cas, notamment, du stationnement de véhicules sur les trottoirs ou sur les emplacements réservés aux piétons pour la traversée de chaussée.

Cette réglementation **nationale**, qui a considérablement relevé le niveau de l'infraction (amende à 135€), a pour objet d'assurer la sécurité des piétons en leur laissant la circulation libre sur les passages et lieux qui leur sont affectés.

Aussi, soucieuse d'assurer la sécurité des administrés et usagers de la Commune, la Municipalité est amenée à demander aux Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), assermentés à cet effet, de faire respecter cette réglementation, cependant, de manière appropriée. C'est ainsi qu'ils ne verbalisent que les véhicules positionnés de telle façon qu'ils ne laissent pas un espace suffisant pour le passage des personnes et notamment des personnes à mobilité réduite. Il est donc demandé à chaque automobiliste de faire preuve de civisme en se stationnant, en priorité dans leur cour ou garage et si cela n'est pas possible, en laissant un espace suffisant pour le passage des poussettes et fauteuils roulants.

Il est également rappelé qu'il n'est pas de la responsabilité de la ville de créer du stationnement résidentiel, sa seule obligation résidant dans la mise à disposition de places aux abords et pour desservir les équipements publics.

Enfin, si nous avons constaté suite à la mise en œuvre de cette campagne de premières améliorations, la Municipalité reste à votre disposition pour examiner avec vous toute nouvelle mesure d'amélioration qui permettrait une meilleure régulation du stationnement.

NUMÉROS UTILES

LA MAIRIE

BP1 - Champs-sur-Marne
77427 Marne La Vallée Cedex 2
Tél. 01 64 73 48 48
Fax. 01 64 73 48 12
Mél : courrier@ville-champssurmarne.fr
<http://www.ville-champssurmarne.fr>

POLICE

- Bureau de Champs-sur-Marne
Rue Flandres-Dunkerque
Tél. 01 64 68 07 53
- Commissariat de Noisiel
Tél. 01 64 11 28 28

ERDF

Urgence 0 972 675 077

GRDF

Urgence 0 800 473 333

SERVICE DES EAUX - SFDE

ZI de Noisiel
Boîte Postale 49
8, rue de la Mare Blanche
77425 Marne la Vallée cedex 2
Urgence 0 811 900 400

Syndicat mixte d'Enlèvement
et de Traitement des Résidus
Ménagers (SIETREM)
Tél. 0 800 770 061
<http://www.sietrem.fr>

URGENCES

- SAMU : 15
- POLICE SECOURS : 17 ou 112
- POMPIERS : 18 ou 112
- SOS MÉDECINS 77 NORD :
0 825 33 36 15
- Hôpital de Jossigny :
01 61 10 61 10
- Centre Anti-Poison :
01 40 05 48 48
- Urgence dentaire :
08 92 23 11 28



2017



ENSEMBLE



Se rencontrer

Imaginer

Concevoir

Optimiser

Partager

